

Si, pour régler le problème de l'unité au pays, il faut sortir de ses structures confédératives, il ne faudrait pas se gêner pour le faire et l'on est tous assez adultes et assez conscients pour savoir qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, en venir à une conclusion à ce sujet, le tout devant se faire sans aucune animosité, le tout devant se faire avec l'esprit de charité le plus grand, afin qu'on réussisse à installer ici, au nord du 45° parallèle, un pays qui soit véritablement le pays de tous les Canadiens.

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur l'Orateur, à cause de l'heure, j'ai peu de temps à ma disposition et, pour cette raison, je dirai seulement quelques mots.

En un sens, il est dommage que l'idée originale de ce bill, soit l'inclusion dans la Constitution des droits linguistiques, n'ait pas été réussie plus tôt. En effet, si, par cette loi, le gouvernement fédéral légifère dans sa compétence, il n'est pas moins vrai que l'inclusion des droits linguistiques dans la Constitution, suivant l'intention exprimée par le gouvernement fédéral, aurait été beaucoup plus souhaitable.

Mais lorsqu'on entend des commentaires comme ceux que l'on a entendus depuis quelques jours par certains membres de l'opposition, on est porté au découragement et à se demander si le pays a quelque avenir.

Lorsqu'on réalise qu'il y a à peine quelques années, on demandait et on obtenait, après 50 ans de lutte, des chèques bilingues, lorsqu'on constate la résistance d'aujourd'hui à un bill qui a pour unique fonction de permettre aux citoyens de s'adresser au gouvernement fédéral dans leur langue maternelle, je pense qu'on a raison de craindre pour l'avenir de ce pays.

Évidemment, il y a plusieurs façons détournées d'exprimer ce que j'appellerais de la bigoterie et de l'intolérance, notamment en disant que la législation n'est pas le moyen idéal pour garantir les droits linguistiques. On peut parler de l'incompréhension de certains électeurs qui n'ont pas encore compris la véritable étendue de la loi. Mais je pense qu'il faut le dire carrément, si l'on veut que ce pays soit uni ou non. Si l'intolérance et la bigoterie sont plus fortes que les qualités humaines les plus élevées, je crois qu'il faudra nous résigner à mettre fin à cette union politique.

Lorsque je pense qu'aujourd'hui, alors que je vous parle, les Canadiens français, dans la province de Québec, pour travailler pour le gouvernement fédéral ou pour certaines agences gouvernementales—je pense notamment à Air Canada—doivent apprendre l'anglais, doivent faire leur cours en anglais; lorsque je pense que les fonctionnaires canadiens-français qui travaillent à Ottawa ne peuvent le

[M. Matte.]

faire que dans la langue de Shakespeare et lorsque, d'autre part, on entend dire qu'il s'agit là d'un problème mineur, que la bonne volonté et la bonne entente sont les remèdes à ces situations, je me demande si l'on n'est pas en train de nous endormir. En d'autres mots, ou nous faisons face à la réalité telle qu'elle est, ou nous prenons les solutions et nous payons le prix d'une union, ou nous le disons carrément et nous mettons fin à une situation qui n'aurait plus de sens.

Je voudrais terminer mes remarques en disant que dans 100 ans d'ici, lorsqu'on verra les raisons qui ont été avancées à l'encontre de ce bill et lorsqu'on percevra toutes les pusillanimités et les intolérances, toutes les résistances que l'on présente d'une façon directe ou, le plus souvent, d'une façon subtile, on se rendra compte qu'il y a encore des gens qui pensent imposer une vie exclusivement britannique à ce pays.

• (4.30 p.m.)

L'hon. Théogène Ricard (St-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, dès le début des quelques remarques que je voudrais faire sur le bill C-120, je n'hésite pas à dire que je voterai en faveur de ce bill, lorsque le temps sera venu. Je ne veux pas pour autant déclarer par là que je trouve cette mesure absolument parfaite. Loin de là. Je suis même un peu porté à penser que cette mesure renferme peut-être beaucoup plus un but politique qu'une volonté réelle de vouloir promouvoir le bilinguisme.

Étant donné que nous avons à juger la mesure présentement à l'étude, je voudrais faire les remarques que j'ai à faire comme un homme raisonnable, tolérant et dans l'espoir que les quelques mots que je prononcerai aideront à mieux faire comprendre notre opinion.

Cette mesure n'est pas parfaite, monsieur l'Orateur, et, pour s'en rendre compte, il ne suffit que d'étudier les 41 amendements qui sont déjà présentés.

C'est à croire que cette mesure a été fabriquée à la vapeur, sans trop d'étude. C'est ce qui me faisait dire, au début, qu'il y a probablement beaucoup de politique dans cette question.

Il faut retenir, monsieur l'Orateur, que l'objet de cette mesure est de garantir l'égalité des deux langues dans les services gouvernementaux.

Tous ceux qui sont le moins raisonnablement conviendront qu'il est grand temps que cette mesure soit étudiée, parce que ce qu'elle tend à corriger est la source de malentendus et de divers malaises que l'on rencontre quotidiennement.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sans me rendre compte, comme bien d'autres, que cette mesure est très difficile d'application.